

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 22 JANVIER 2024**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU

Excusé: Arnaud POIRAUT

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 15 janvier 2024

Ordre du jour :

- Devis travaux voirie chemin du Logis de la Forêt
- Service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres - Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires - Signature d'un avenant n°3 à la Convention
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres – avenant n°2 à la Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- Communauté de Communes Parthenay-Gâtine : convention d'occupation du domaine public entre la Commune du Retail et la Communauté de Commune de Parthenay-Gâtine
- Devis travaux « Maison Madeleine »
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Cette dernière demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **achat de tables rondes polyéthylène**

Requête acceptée.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 soulève des observations.

Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• DEVIS TRAVAUX VOIRIE CHEMIN DU LOGIS DE LA FORET

Suite au constat de la détérioration du chemin (partie herbée) qui mène au Logis et du devis de l'entreprise Bonneau de Ste Ouenne étudié au conseil du 11 décembre 2023, il avait été demandé de revoir les travaux sur la totalité du chemin. Le second devis s'élève à la somme de 8 291€ HT soit 9 949.20€TTC. Monsieur Rémy Neau relate à l'assemblée être en attente d'un second devis.

Ce dossier sera revu au prochain conseil

• SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES – SIGNATURE D'UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION

Délibération : 001-22-01-2024

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 22 janvier 2024, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

II/Elle précise que dans le cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

II/Elle informe le Conseil Municipal, que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4.5% à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024, la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition

Voix : 9 « Pour »

• CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE

Délibération : 002-22-01-2024

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les tarifs adoptés par le Conseil D'Administration du Centre de Gestion en la séance du 11 décembre 2024 : sont concernées la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique ainsi que d'éventuelle modification du site informatique de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique auprès du Centre de Gestion

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Voix : 9 « Pour »

• COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GATINE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DU RETAIL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE PARTHENAY-GATINE

Délibération : 003-22-01-2024

La commune de le Retail met à disposition de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine le site du Logis de la Forêt à usage exclusif : activités organisées par le Relais Enfance Communautaire, dans le cadre de ses itinérances. La convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023 et il est demandé de renouveler ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RENOUVELLE** la convention de mise à disposition du Logis de la Forêt
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention conclue pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les activités seront pratiquées uniquement pendant les créneaux horaires fixés par le calendrier des matinées d'éveil, chaque trimestre par la communauté et remis à la commune.

Cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

Voix : 9 « Pour »

• DEVIS TRAVAUX « MAISON MADELEINE »

Les devis plomberie et électricité sont présentés à l'assemblée. Après étude de ces derniers, il est demandé un report de ce dossier à la prochaine réunion, en attente d'éléments complémentaires.

• **ACHAT DE TABLES RONDES POLYETHYLENE**

Délibération : 004-22-01-2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de faire l'achat de 10 tables de forme ronde en polyéthylène pour mettre au Logis auprès de Comat et Valco pour un montant de 1 372.50€ HT soit 1647€ TTC

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024, section investissement, article 2188

Voix : 9 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Transport solidaire : Monsieur Franck Orget de Activ Séniors a pris note des personnes du Retail qui seraient intéressées par cette mission

Bulletin municipal : les impressions ont été faites auprès du groupe Sedi pour un montant de 346.50€ TTC. En attente de réception des colis.

Vœux du Maire : ces derniers ont lieu samedi 27 janvier, 16h au Logis. Les adjoints sont en charge de la mise en place de la salle, Damien et Arnaud de la Boisson, Sébastien de la prise des brioches et de mettre le chauffage. Les élus sont attendus à 15h30 au Logis.

Repas élus/personnel communal : le repas est prévu pour le samedi 9 février. L'Ecu de France va être sollicité pour une prestation de menu et service.

Tennis Club Secondigny : le vendredi 16 février 2024, le Tennis Club de Secondigny, a demandé à occuper le Logis de la Forêt, à titre gracieux, afin d'y organiser une manifestation. Le Tennis Club est une association hors commune. Après concertation des membres présents et vote (6 « Pour » 3 « abstentions »), il sera demandé la somme de 46€ pour l'occupation du Logis et à titre exceptionnel la commune supportera les frais liés au chauffage. L'information sera donnée au président.

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres : l'Assemblée Générale a lieu le samedi 10 février 2024 au Logis de la Forêt. Une demande d'occupation des lieux, à titre gracieux, a été formulée. Après concertation des membres présents et vote (6 « Pour » 3 « abstentions »), il sera demandé la somme de 66€ pour l'occupation du Logis et à titre exceptionnel la commune supportera les frais liés au chauffage. L'information sera donnée au président.

Dates à retenir : Mercredi 31 janvier 16h : réunion maire/adjoints

Lundi 5 février 10h : préparation budget : maire/secrétaire

Mercredi 13 mars 16h : étude du budget élus/secrétaire

Prochaine réunion de conseil : Lundi 26 février 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures quarante minutes

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT
Excusé